

Aigle royal *Aquila chrysaetos*

Anglais : Golden Eagle

Allemand : Steinadler

Italien : Aquila reale

L'espèce est totalement protégée en France

De catégorie faunistique holarctique, l'aigle royal est répandu dans tout l'hémisphère nord. Une petite population a été découverte récemment en Ethiopie (Clouet, Barrau, 1993).

Les biologistes distinguent 6 sous-espèces. En France et en Corse, c'est la race nominale *Aquila chrysaetos chrysaetos* que l'on rencontre. Elle est généralement plus claire et de taille moyenne (les plus petits aigles royaux vivent au Japon, les plus grands en Asie centrale).

La population Européenne est estimée à 5000-6000 couples (Watson J., 1997).

En Corse, JC Thibault estime la population à 25-30 couples.

En France continentale, on l'estime à un peu plus de 300 couples territoriaux. Selon la région, il faut y ajouter une proportion indéterminée d'oiseaux non cantonnés (juvéniles, subadultes, adultes). Dans les zones à bonne densité, des recensements montrent que la proportion de ces oiseaux peut représenter près de 30% des effectifs totaux en mars (Parc national des Ecrins 1993, 1996).

En Rhône-Alpes, l'essentiel de la population est installé dans les départements alpins (Haute Savoie, Savoie, Isère et Drôme). La présence de l'espèce dans l'Ain et l'Ardèche est cependant notée régulièrement. La nidification d'un couple dans le sud du massif Jurassien a été prouvée en 1996 (Maire, Matérac, Charvoz, Nos oiseaux 1997) confirmant le retour de l'aigle royal dans des régions abandonnées depuis des décennies.

En revanche, les départements du Rhône et de la Loire semblent peu propice à l'installation d'oiseaux nicheurs malgré quelques observations sporadiques d'individus en errance (un aigle royal tué le 19 Décembre 1963 près de Roanne) par exemple.

Département	Nombre de couples	Source
Haute Savoie	26	GOHS (1990)
Savoie	20	Parc national de la Vanoise
Isère	15	B. Drillat
Drôme	30	R. Mathieu, com. pers. (1997).
Ain	1	Maire et all. Nos Oiseaux 1997.
Ardèche	?	
Rhône	0	
Loire	0	
Total	95	

Tableau 1 : estimation du nombre de couples d'aigles royaux.

Les densités maximales sont atteintes dans les régions au relief accidenté et à faune riche. A l'occasion d'un comptage des aigles en Oisans (Isère) en 1996, les gardes-moniteurs du parc national des Ecrins ont dénombré 24 oiseaux différents sur une zone couvrant environ 550 km² (tableau 1). Sur ce même espace, 8 couples cantonnés sont suivis. L'écart moyen entre les nids occupés simultanément au parc

national des Ecrins est de 8.8 km (PNE, 1996). Les plus rapprochés sont distants de moins de 5 km.

Secteur(surf. adm. en km ²)	Date	Plumage juvénile		Plumage adulte		Age Indéterminé		Total aigles
		nb	%	nb	%	nb	%	
Oisans (545 km ²)	26/03/85	2	20%	8	80%	0	0%	10
	06/03/86	5	29%	12	71%	0	0%	17
	08/01/88	2	40%	1	20%	2	40%	5
	22/03/90	2	18%	9	82%	0	0%	11
	18/03/93	5	25%	15	75%	0	0%	20
	21/03/96	5	21%	17	71%	2	8%	24

Tableau 2 : résultats des comptages d'aigles royaux en Oisans (PN Ecrins, 1996).

L'habitat de l'aigle royal en région Rhône-Alpes est constitué d'espaces ouverts ou semi-ouverts au relief escarpé avec présence de falaises. En montagne, l'aigle occupe les étages subalpins et alpins bien que des sites de reproduction soient connus beaucoup plus bas (400 m d'altitude). L'altitude maximale connue pour une aire d'aigle royal ayant donné un aiglon à l'envol est de plus de 2500 m dans le parc national de la Vanoise.

Le rapace peut toutefois être observé un peu partout à l'occasion de ses déplacements tout au long de l'année. En hiver, il est plus fréquemment noté à basse altitude.

La tranquillité des oiseaux est indispensable à la réussite de la reproduction pour cette espèce farouche et sensible au dérangement. Les perturbations diverses, liées notamment aux activités humaines l'obligent à fuir des sites séculaires pour s'installer dans des falaises de repli exposées à des conditions climatiques beaucoup plus sévères. Dans d'autres cas (rares), il est capable d'entreprendre une nidification au beau milieu de l'agitation touristique et de la réussir (JP Ferbayre, PN Vanoise)!

Les aires sont principalement construites dans des falaises bien que quelques cas dans des arbres soient signalés.

L'aigle royal est considéré comme sédentaire et peut être observé toute l'année dans la zone de reproduction. Les mouvements véritablement migratoires semblent limités. Il conviendra plutôt de parler de dispersion ou d'erratisme que de migration. Ces mouvements, encore mal connus en l'absence d'un programme de marquage en France, ne concerneraient pas seulement les jeunes.

Une étude d'H. Haller en Suisse orientale, a mis en évidence les déplacements d'individus en hiver et leur relation avec la disponibilité de nourriture.

La dépouille d'un juvénile bagué en Suisse a été découverte en juin 1994 près d'Alberville (M. Pépin, ONC), montrant l'existence de mouvements transfrontaliers.

Dans la région concernée, l'aigle royal pond au cours de la deuxième quinzaine de mars; l'(es) aiglon(s) éclos fin avril début mai. L'envol se produit la dernière quinzaine de juillet. Néanmoins, le cycle de reproduction s'étend sur une période plus longue et notamment en début d'année (janvier-février). A cette époque, le couple défend vigoureusement son territoire et commence à recharger une ou plusieurs aires.

L'aigle royal est connu en Rhône-Alpes et surtout dans la zone alpine depuis fort longtemps. Les savoyards connaissent des aires d'aigles depuis des dizaines d'années, voire des siècles. Cet animal a toujours fait partie là-haut du cadre de vie des populations montagnardes.

Dans les zones de vallée, les observations occasionnelles récentes montrent que des aigles ont certainement survolé de temps à autre la vallée du Rhône où la basse-Isère sans y avoir niché. En revanche, son appartenance à la faune Ardéchoise ancienne ne fait aucun doute et l'avenir proche, si ce n'est déjà le cas, devrait le voir revenir comme nicheur.

La protection légale des rapaces a permis ces deux ou trois dernières décennies un accroissement indéniable des effectifs. L'estimation exacte de cet accroissement est pondéré par l'intérêt des ornithologues pour l'espèce qui ont développé leurs prospections.

A partir des bastions à bonne densité (Ecrins, Vanoise, Haute-Savoie et Drôme), les ré-installations de couples constatées par les ornithologues en fin des années 1990 devraient se poursuivre dans les secteurs favorables des départements périphériques du massif alpin. L'accroissement récent de la population Drômoise en est un exemple encourageant.

Ce mouvement ne pourra se poursuivre que grâce au respect de la quiétude des sites de reproduction souvent compromise par les activités humaines (vol libre, escalade, randonnée, chasse photographique, travaux...).

66 cas de mortalité (ou d'accidents) concernant l'aigle royal ont été recensés dans la région Rhône-Alpes.

Les activités humaines (directes ou indirectes) représentent 40 cas sur les 48 dont la cause est connue.

Le tir est à l'origine de 22 cas. Il faut compter sur une évolution des mentalités pour son éradication et par conséquent poursuivre les efforts de communication sur la protection des rapaces.

Enfin, la présence de câbles aériens est un danger permanent (10 cas) qui touche indifféremment jeunes et adultes. Electricité de France est le principal organisme concerné et peut mettre en place avec les associations locales des mesures de visualisation ou de neutralisation de lignes dangereuses à négocier au cas par cas.

Comme Haller, nous pensons que le fait de plus en plus fréquent d'aigles victimes d'agressions intra-spécifiques est liée à l'augmentation de la densité des couples cantonnés.

Christian Couloumy.